

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ du

15 JUIL. 2013

Portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire et du jury chargé des épreuves prévues par le décret du 10 juin 2004

NOR : JUSC1315136A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre Ier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-19 et R. 811-20 ;

Vu l'avis du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires du 17 mai 2013 ;

ARRÊTE

Article 1er

Le jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. DEHARVENG (Jérôme), procureur général près la cour d'appel de Poitiers,

Président suppléant : M. MARON (Albert), conseiller à la Cour de cassation,

Membres titulaires :

- M DELATTRE (Christophe), vice procureur près le tribunal de grande instance de Valenciennes,
- M. AGNIEL (Roger), juge au tribunal de commerce de Paris,
- M. VOINOT (Denis), personne qualifiée en matière économique et sociale,
- Mme TULIER (Florence), administrateur judiciaire,
- M. MULHAUPT (Pierre), administrateur judiciaire,

Membres suppléants :

- Mme VALAY-BRIERE (Sophie), conseiller à la cour d'appel de Douai,
- M. LELIEVRE (Yves), président du tribunal de commerce de Nanterre,
- Mme BONNEAU (Marie-France), personne qualifiée en matière économique et sociale,
- M. AVEZOU (Jean-Christophe), administrateur judiciaire,
- M. ABITBOL (Frédéric), administrateur judiciaire.

Article 2

Le jury chargé des épreuves d'admissibilité à caractère théorique de l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire prévues au V de l'article 108 du décret du 10 juin 2004 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. DEHARVENG (Jérôme), procureur général près la cour d'appel de Besançon,

Président suppléant : M. MARON (Albert), conseiller à la Cour de cassation,

Membres titulaires :

- x- M DELATTRE (Christophe), vice procureur près le tribunal de grande instance de Valenciennes,
- M. BOISSELIER (Patrick), professeur en sciences de gestion
- Mme MAIRESSE (Marie-Pierre), professeur en sciences de gestion,
- Mme TULIER (Florence), administrateur judiciaire,
- M. MULHAUPT (Pierre), administrateur judiciaire,

Membres suppléants :

- Mme VALAY-BRIERE (Sophie), conseiller à la cour d'appel de Douai,
- M. ZIMNOVITCH (Henri), professeur en sciences de gestion,
- M. MBIANGA (Jean-Gilles), maître de conférences en sciences de gestion,
- M. AVEZOU (Jean-Christophe), administrateur judiciaire,
- M. ABITBOL (Frédéric), administrateur judiciaire,

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

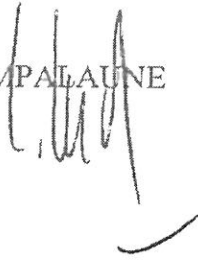
Fait le

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,

Et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau

Carole CHAMPALAUNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Champalaune', written over the printed name. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the bottom.

